

Newsletter de la CPSA 1/2025

Nouvel outil d'application : mise en œuvre réussie de la première mise à jour de l'année 2025

La première mise à jour de l'année 2025 date du 22 mai 2025 et la mise en production s'est bien déroulée – aucun dysfonctionnement ni aucune erreur majeure à signaler jusqu'à présent. Cette version a ajouté plusieurs nouvelles fonctions et améliorations, qui permettront de simplifier encore le quotidien dans le domaine de l'application.

Aperçu des nouvelles fonctionnalités et extensions

La nouvelle version a notamment introduit les nouveautés suivantes :

- **SYMIC Motif du renvoi** : il est désormais possible d'indiquer un motif de renvoi pour les renvois dans SYMIC.
- **Demande d'accès au dossier** : depuis l'interface entreprise, il est désormais possible d'adresser une demande d'accès à la CP compétente.
- **Nouveauté au niveau des décisions par voie de circulation** : il est désormais possible de saisir une date d'événement et une description pour les décisions par voie de circulation.
- **Sélection d'un mandant par défaut** : il est désormais possible de définir dans son profil un mandant spécifique à ouvrir automatiquement lors de la connexion.
- **Historique des points de contrôle supplémentaires** : les points de contrôle supplémentaires d'une entreprise affichent l'historique des changements effectués dans ces points de contrôle.
- **Signature électronique** : les documents dans Baticontrol pourront désormais être signés électroniquement. Cette fonction doit être activée pour chaque mandant séparément.
→ **Remarque** : dans le secteur principal de la construction, la signature électronique sera introduite ultérieurement. Le secrétariat de la CPSA informera les CPP à ce sujet.

Extensions au niveau de la plateforme pour entreprises

La nouvelle version fait également apparaître sur la plateforme pour entreprises différents nouveaux types d'annonces et de demandes. Les annonces/demandes suivantes seront mises à disposition dans les semaines à venir pour les entreprises et les CPP :

- **Annonce du travail par équipes**
- **Demande de travail par équipes**
- **Dérogation au salaire minimum selon l'art. 45 CN** : en fonction du motif de dérogation
- **CPPTS – début avec la plateforme pour entreprises** : les CPPTS peuvent désormais également utiliser la plateforme pour entreprises. Les entreprises peuvent désormais saisir des annonces d'objets directement sur la plateforme pour entreprises.

Ces nouvelles annonces/demandes seront disponibles sur la plateforme pour entreprises dès le 16 juin 2025. Le secrétariat de la CPSA informera séparément les secrétariats des CPP au sujet de ces extensions ainsi qu'au sujet des améliorations apportées à la forme actuelle des différents types d'annonces et de demandes.

Nouvelles du support

Ces dernières semaines, nous avons constaté une augmentation du nombre d'entreprises éprouvant des difficultés pour s'inscrire ou se connecter à la **plateforme pour entreprises**. Nous nous permettons donc de redonner ici quelques conseils à ce sujet :

1. Sous « Configuration » de la plateforme pour entreprises, contrôler que la plateforme soit bien activée pour l'entreprise concernée.
2. Sous « Logins » de la plateforme pour entreprises, contrôler si l'utilisateur souhaite se connecter via SIAC ou au moyen d'un login Baticontrol et s'il dispose des droits nécessaires pour l'entreprise concernée.
3. S'assurer que l'entreprise est assujettie à la CN et rattachée à la CPP correspondante.
4. Si les difficultés persistent, la CPP peut demander de l'aide en écrivant à info@svk-bau.ch.

Série : Cinq questions à ...

Dans notre série « Cinq questions à... », nous donnons la parole à des personnes qui participent, en coulisses, au projet « Nouvel outil d'application ». Dans cette édition, *Patrik Krähenbühl*, de la commission professionnelle partitaire du secteur principal de la construction du canton d'Argovie, nous parle de son rôle dans le projet, de sa motivation et de ses attentes en lien avec le projet et l'introduction du nouvel outil d'application.

Cinq questions à ...

	
Nom :	Patrik Krähenbühl
Questions et réponses	
Peux-tu nous en dire plus sur ton rôle dans le projet ?	Je fais partie du groupe pilote du nouvel outil d'application. J'ai notamment participé à l'élaboration d'adaptations et d'innovations, que j'ai ensuite testées dans la version d'essai. Nous avons compté parmi les premières CPP à passer du Reporting Tool au nouvel

	outil, et notre expérience a contribué à en faciliter l'introduction auprès des autres CPP.
Qu'est-ce qui te motive à participer à ce projet ?	Comme je prête également main-forte à l'équipe chargée du contrôle du marché du travail dans le secteur de la construction en Argovie, et que nous utilisons Baticontrol depuis un certain temps, j'ai déjà pu acquérir une certaine expérience. Je me suis dit que je pourrais peut-être apporter quelques éléments issus de la pratique, que les personnes plongées dans le projet ne voient peut-être pas, et ainsi contribuer à faciliter le changement. Cela a permis de développer des concepts désormais utilisables sur Baticontrol, non seulement par les CPP du secteur principal de la construction, mais aussi par d'autres utilisateurs.
Quels sont les plus grands défis selon toi ?	Le nouvel outil étant très complet, il faut compter avec un temps d'adaptation pour s'y retrouver. L'essentiel est de tenir les dossiers et les délais à jour de façon disciplinée, de manière à garder une bonne vue d'ensemble et établir correctement les rapports au SECO. Mais dès que la routine s'installe, on perçoit vite les avantages du nouvel outil !
Quels sont les principaux avantages de ce projet pour les CPP et leur personnel ? De quoi peuvent se réjouir les utilisateurs et utilisatrices?	Le nouvel outil d'application facilite nettement la collaboration entre les CPP. Là où il fallait autrefois envoyer des fichiers par e-mail, la plateforme permet désormais, en quelques clics, de donner à une autre CPP l'accès aux dossiers souhaités. Cela simplifie grandement le transfert des contrôles de chantiers ou des annonces de travail pendant les jours chômés. Je trouve aussi très pratique que l'outil signale automatiquement les éléments manquants au moment de la finalisation du dossier — on évite ainsi les oublis.
Que souhaiterais-tu dire à tes collègues des CPP en ce qui concerne le processus de changement à venir ?	Le mieux est de rester aussi ouvert que possible aux nouveautés. Même si cela peut sembler un peu déroutant au départ, les avantages finissent par se faire sentir. Et si l'on ne sait plus comment s'y prendre, il suffit de contacter une autre CPP ou la CPSA : dans la plupart des cas, quelqu'un a déjà une solution ou au moins une idée pour résoudre le problème.